



13 juin 2019

**Mobilisation nationale pour les habitants
des quartiers | 1 an après**

La Grande Équipe de la réussite républicaine

#RéussirEnsemble



MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS
AVEC LES
COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

MINISTÈRE
CHARGÉ
DE LA VILLE
ET DU LOGEMENT

Sommaire



4
**LA GRANDE ÉQUIPE
DE LA RÉUSSITE RÉPUBLICAINE**

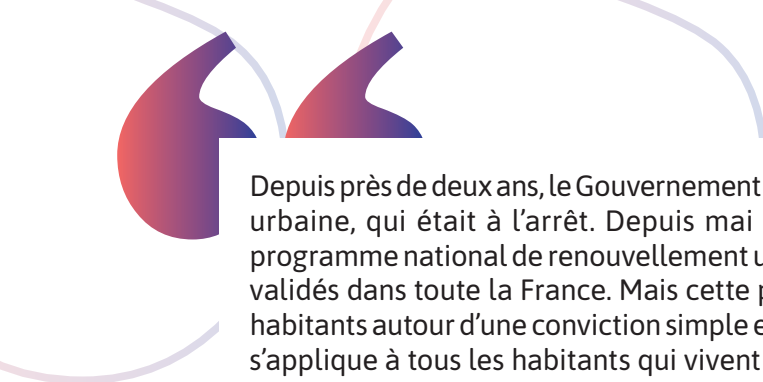
6
**LES MESURES
LOGEMENT, CADRE DE VIE
ET SÉCURITÉ**

10
**LES MESURES
ÉDUCATION ET CULTURE**

14
**LES MESURES
EMPLOI**

18
**LES MESURES
LIEN SOCIAL**

24
**UNE ACTION QUI DOIT S'INSCRIRE
DANS LA DURÉE**



Depuis près de deux ans, le Gouvernement est au travail ! Nous avons relancé la rénovation urbaine, qui était à l'arrêt. Depuis mai 2018, plus de 50 % des projets du Nouveau programme national de renouvellement urbain ont été validés par l'Anru, soit 251 projets validés dans toute la France. Mais cette politique vise d'abord à donner la priorité aux habitants autour d'une conviction simple et fondamentale : que la promesse républicaine s'applique à tous les habitants qui vivent dans les quartiers. Pour tous et partout.

Cette réussite républicaine est au cœur du Pacte républicain, elle répond à une aspiration profonde des habitants des quartiers. Elle est aussi cruciale pour notre pays dont le succès doit pouvoir s'appuyer sur les talents de tous ses habitants. Elle se traduit par des actions concrètes :

- 190 000 élèves de CP et de CE1 étudient dans des classes dédoublées dont les effectifs sont proches de douze élèves avec de premiers résultats très encourageants. Ils seront 300 000 à la rentrée prochaine ;
- plus de 33 000 stages de qualité ont été offerts aux élèves de 3^e des quartiers sur l'année scolaire 2018-2019 ;
- le programme des Cités éducatives a été lancé par les ministres de l'Éducation nationale et de la Ville et du Logement, le 2 mai dernier, à Lens, avec 80 territoires éligibles ;
- 1 000 adultes-relais supplémentaires sont en cours de déploiement pour aider les associations de petites tailles, notamment concentrées sur les enjeux de parentalité ;
- 15 millions d'euros supplémentaires sont dédiés par an à 44 associations structurantes pouvant se déployer dans les territoires les plus prioritaires ;
- plus de deux milliards d'euros pour la formation et l'emploi des jeunes sans qualification et des chômeurs longue durée seront fléchés vers les quartiers prioritaires pendant le quinquennat ;
- les crédits spécifiques de la politique de la ville bénéficient, dans le cadre de la loi de finances 2019, d'une augmentation inédite de 20 %, soit une hausse de 81,1 millions d'euros.

Au total, les trois quarts des 40 mesures de la feuille de route sont atteintes ou en cours de déploiement au niveau territorial, dans le cadre de la rénovation en cours des contrats de ville.

Pourtant, pour beaucoup d'habitants, ces changements arrivent trop lentement et sont trop peu perceptibles. Il est nécessaire de tout faire pour que les mesures annoncées se traduisent en transformations tangibles pour les habitants. Il est primordial d'aller plus loin dans le « faire ensemble ». Et c'est précisément pour cela que je suis déterminé à progresser sur les deux leviers majeurs de notre politique que sont la priorité éducative et l'insertion dans l'emploi. Personne ne réussira seul ; c'est en agissant ensemble dans un cadre défini que nous réussirons à obtenir plus de résultats.

C'est tout l'enjeu de la « Grande équipe de la réussite républicaine ». L'État dans toutes ses composantes, ses établissements publics, les collectivités locales, les associations, les conseils citoyens, les acteurs culturels, éducatifs, sportifs et les citoyens engagés y ont toute leur place.

Aujourd'hui, je vous lance un défi : celui de faire équipe, de travailler ensemble et de décroïsonner nos pratiques pour que chacun puisse voir l'étendue de notre action et qu'aucun de nous ne se résolve à une fatalité ! Il nous appartient collectivement, tous ensemble, de montrer les nombreuses réussites des habitants de nos quartiers.

Julien Denormandie
ministre chargé de la Ville
et du Logement





La Grande Équipe de la réussite républicaine

La réussite républicaine est au cœur de l'ambition portée par la mobilisation nationale pour les quartiers lancée le 18 juillet dernier. Il s'agit de remettre l'humain au centre, à travers la priorité éducative et culturelle, et l'ambition de créer les conditions d'une plus large insertion dans l'emploi. Le dédoublement des classes, les cités éducatives, le Plan d'investissement dans les compétences sont autant de leviers qui ont été activés pour progresser sur cette ambition. Mais la réussite ne sera que collective. C'est en faisant ensemble, en jouant en équipe, que nous pourrons aller le plus loin dans ce projet essentiel pour la cohésion nationale. Faire équipe, c'est

confiance aussi, conduire et partager des projets communs. A travers cet événement, qui sera renouvelé chaque année, le ministre de la Ville et du Logement souhaite d'abord reconnaître les réussites de nos quartiers et aussi encourager le « faire ensemble ». Faire avec les associations, avec les élus, avec les habitants, nouer des partenariats, faciliter les contacts. C'est le sens très concrètement des Cités éducatives qui seront mises en place à la rentrée. C'est aussi la logique du Pacte de Dijon avec les collectivités. Demain, ce sera aussi une partie du travail de l'Agence nationale pour la cohésion des territoires que de faciliter la mise en place de ces dynamiques autour de priorités concrètes.



> EN SAVOIR +
lagrandeequipe.fr

> CONTACT
lagrandeequipe@cget.fr

14 nov. 2017

Roubaix-Tourcoing,

DISCOURS du président de la République pour une grande mobilisation nationale en faveur des habitants des quartiers



**6
MOIS**

CONCERTATION

animée par le ministère de la Cohésion des territoires avec tous les acteurs de la politique de la ville

18 juillet 2018

ADOPTION DE LA FEUILLE DE ROUTE

MISE EN ŒUVRE

des actions
au profit
des habitants

13 juin 2019

POINT D'ÉTAPE

Lancement de la Grande Équipe de la réussite républicaine



Le paQte entreprises

Lutter contre les inégalités territoriales est un enjeu de cohésion nationale qui nécessite l'engagement du Gouvernement, des collectivités, des associations mais aussi des entreprises, comme l'a rappelé le président de la République, le 17 juillet 2018, à l'Elysée, devant les plus grandes entreprises françaises.

Le paQte (pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises) repose sur une nouvelle méthode. Ce sont des objectifs réalistes, fondés sur les marges d'action de chaque entreprise, déployés sur trois ans, et ciblés sur quatre grands axes de mobilisation :

1. sensibiliser les jeunes de QPV au monde de l'entreprise, par les stages de troisième et les interventions d'entrepreneurs ;
2. les former à travers l'apprentissage ;
3. les recruter en favorisant les processus RH innovants ;
4. développer les achats responsables en faisant se rencontrer les acheteurs de vos entreprises et les PME des quartiers prioritaires.

Le 20 février, 76 entreprises se sont engagées au niveau national dans cette démarche et le déploiement dans les territoires est en cours.

Les premiers résultats sont là : en 2018, les entreprises signataires ont proposé plus de 7 500 offres de stages de 3^e aux élèves des

quartiers, 1 000 jeunes de Seine-Saint-Denis ont été accompagnés et *coachés* dans leur recherche d'un contrat d'alternance, 6 *job-datings* ont été organisés dans toute la France pour plus de 900 entretiens réalisés... Pour 2019, il s'agit de franchir une nouvelle étape avec des objectifs ambitieux : 10 000 offres de stage, 250 témoignages d'entrepreneurs dans les collèges, 2 000 jeunes de QPV *coachés* dans leur recherche d'un contrat d'alternance, et 10 forums de *speed-meetings* rassemblant 320 acheteurs de grands comptes.

Les associations actrices de la cohésion sociale

Le monde associatif joue un rôle essentiel pour l'émancipation des habitants dans les territoires fragiles. Les associations font partie de l'ADN de la politique de la ville. Le ministère de la Ville soutient, chaque année, près de 8 500 associations qui agissent au quotidien : éducation, culture, sport, insertion sociale et professionnelle, égalité femmes-hommes, santé...

En avril dernier, le ministère a conclu un partenariat avec 44 associations structurantes lauréates d'un appel à manifestation d'intérêt. Elles vont bénéficier d'une dotation de 45 millions d'euros (soit 15 millions d'euros par an) pour développer leurs projets pendant trois ans, dans l'Hexagone et en outre-mer.



Le pacte de Dijon

Le pacte de Dijon, proposé par l'Assemblée des communautés de France (AdCF) et France Urbaine, et signé par le Premier ministre le 16 juillet 2018, vient consacrer l'engagement du mouvement intercommunal en matière de politique de la ville.

Les intercommunalités portent en effet la responsabilité, en lien étroit avec l'État et les communes, de redonner toute leur place aux quartiers au sein de chaque agglomération.

Le pacte de Dijon prévoit, au niveau national, des engagements conjoints dans cinq champs d'action prioritaires.

5 champs d'action prioritaire

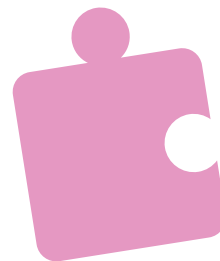
Rénovation urbaine

Éducation

Emploi

Sécurité et justice

Lien social



LES MESURES

Logement, cadre de vie et sécurité

Relancer la rénovation urbaine

> Depuis mai 2018, plus de 50% des projets du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) ont été validés, soit 251 sur 480.

> Cela représente 6 milliards d'euros déjà engagés pour transformer les quartiers. Avec les engagements des collectivités et des bailleurs, le montant des projets est estimé à plus de 19 milliards d'euros tous financeurs confondus.

Cette accélération considérable du NPNRU fait suite aux mesures de sim-

plification engagées à la suite du discours du chef de l'État du 22 mai 2018 et au doublement acté de l'enveloppe budgétaire de 5 à 10 milliards.

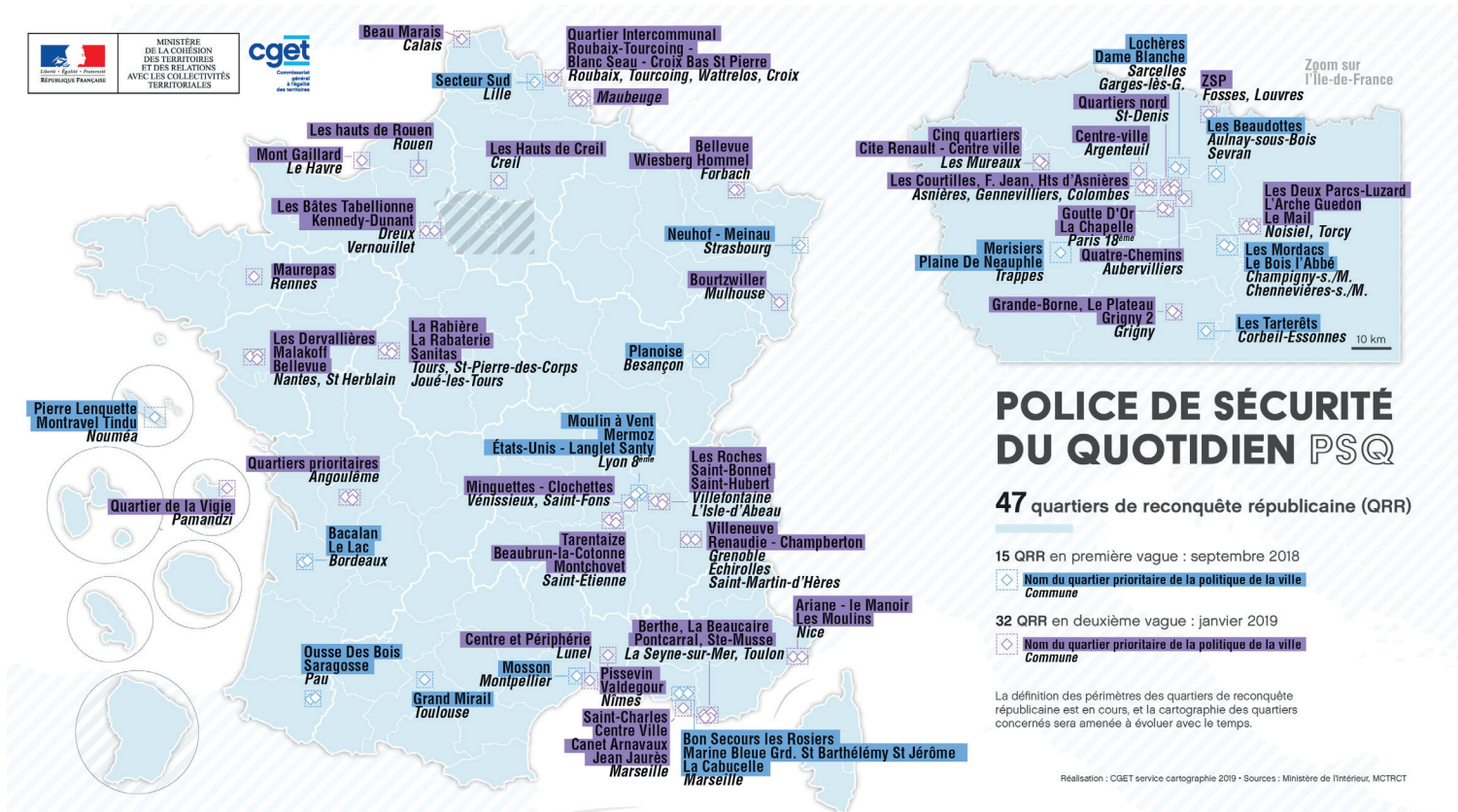
Lutter efficacement contre les copropriétés dégradées

> Lancement du plan « Initiative Copropriétés » : 684 copropriétés sont concernées, dont 128 très dégradées.

> 23 000 logements font l'objet d'un suivi national dans 14 sites : Mulhouse, Toulouse, Montpellier, Nîmes, Marseille, Évry, Aulnay/Sevran, Grigny, Clichy, Mantes-la-Jolie, Épinay-sur-Seine, Vaulx-en-Velin, Grenoble et Saint Étienne-du-Rouvray.

LES CHIFFRES DU NPNRU





Éviter de concentrer les demandeurs de logement social les plus fragiles dans les quartiers de la politique de la ville

> Pour favoriser la mixité sociale, la loi Élan, adoptée le 23 novembre 2018, conduit les réservataires de logements à attribuer aux ménages les plus modestes des quartiers prioritaires de la politique de la ville, au moins 25 % des logements sociaux en dehors des QPV.

Lutter contre les marchands de sommeil

> Les marchands de sommeil pourront désormais être poursuivis par le fisc au titre de la présomption de revenus, au même titre que les trafiquants de drogue, et leurs biens pourront être confisqués. Ils auront interdiction d'en acheter de nouveaux pendant dix ans et feront l'objet d'astreintes administratives jusqu'à réalisation des travaux nécessaires (loi Élan).

Le déploiement de la police de sécurité du quotidien (PSQ)

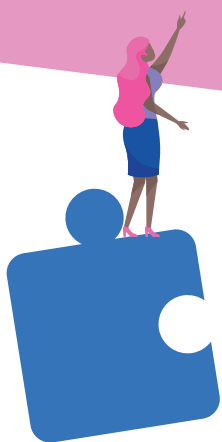
La première demandes des citoyens dans les quartiers comme ailleurs est de vivre en sécurité.

Après une première vague en septembre 2018, ce sont 32 nouveaux quartiers de reconquête républicaine (QRR) qui ont été retenus en 2019. Ces créations portent à 47 le nombre de ces quartiers en 2019. Ils seront au moins 60 en 2020, qui bénéficieront de la création de 1 300 postes de policiers et gendarmes, soit entre 10 et 30 créations nettes d'effectifs par QRR.



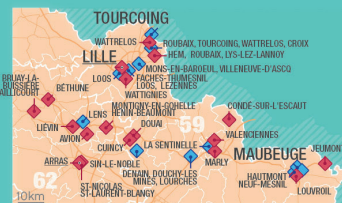
VOIR LE DOSSIER ÉLAN
http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/IMG/pdf/2018.11.26_dp_elan.pdf

Mobilisation nationale pour les habitants des quartiers | 1 an après
 La Grande Équipe de la réussite républicaine



ET AUSSI

- **Doubler le nombre de maisons et centres de santé d'ici 2022**
- **Développer les équipements sportifs dans les 50 quartiers prioritaires de la politique de la ville les plus carencés et dans les outre-mer**
- **40 centres de loisirs jeunes (CLJ) en fonctionnement d'ici 2020 (contre 32 aujourd'hui) pour les 8-17 ans**
- **Développer l'accès au permis de conduire**
 - > Afin de diminuer le coût de formation au permis de conduire, le Premier ministre a annoncé, le 2 mai 2019, la gratuité de la préparation et du passage de l'épreuve théorique générale pour les volontaires du service national universel (Snu), ainsi que le développement de nouveaux modes d'apprentissage.
- > Les auto-écoles associatives assurent l'accompagnement des personnes les plus éloignées du permis de conduire. Pour faciliter le déploiement de ce réseau, un décret du 11 janvier 2019 a étendu le dispositif du « Permis à 1 euro par jour » aux formations qu'il dispense.
- **185 délégués cohésion police-population**
 - > On compte 171 postes (au 30 novembre 2018), contre 151 précédemment.



Métropole lilloise et bassin minier



Région parisienne



NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville bénéficiant du NPNRU

216 quartiers d'intérêt national
— COMMUNE

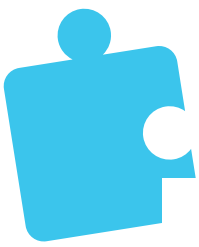
264 quartiers d'intérêt régional
— COMMUNE

• PRÉFECTURE

PLAN INITIATIVE COPROPRIÉTÉS DÉGRADÉES

18 sites en suivi national
— COMMUNE

Sources : ANRU, ANAH, ONP.V • Réalisation : CGET service cartographie • 2019



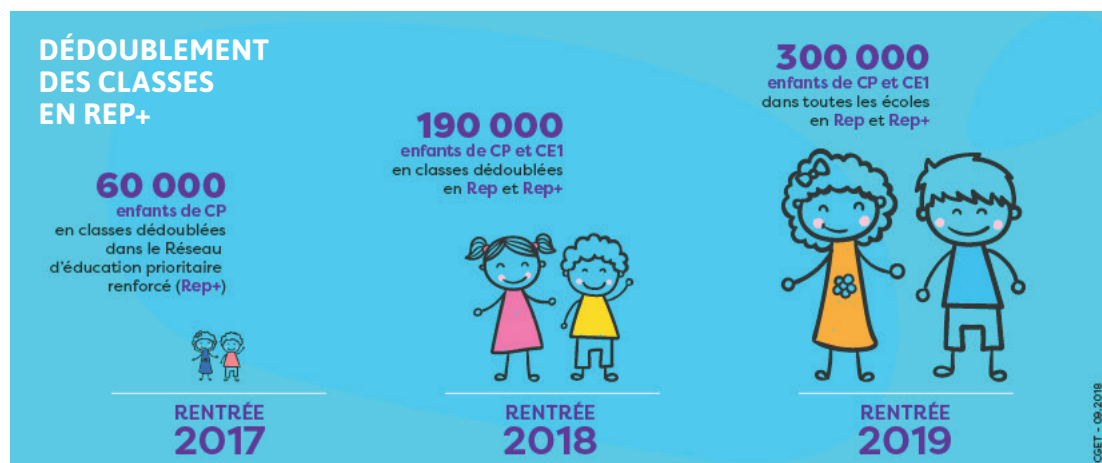
LES MESURES

Éducation et culture



100 % des classes de CP et de CE1 en éducation prioritaire dédoublées d'ici à la rentrée 2019

> Près de 190 000 élèves de CP et de CE1 en Réseau d'éducation prioritaire renforcé (Rep+) bénéficient de cette mesure depuis la rentrée 2018-2019. Ils seront 300 000 à la rentrée 2019-2020.



Les Cités éducatives : un label d'excellence pour une alliance éducative dans 80 territoires cibles

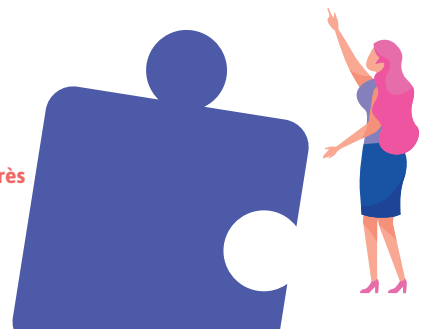
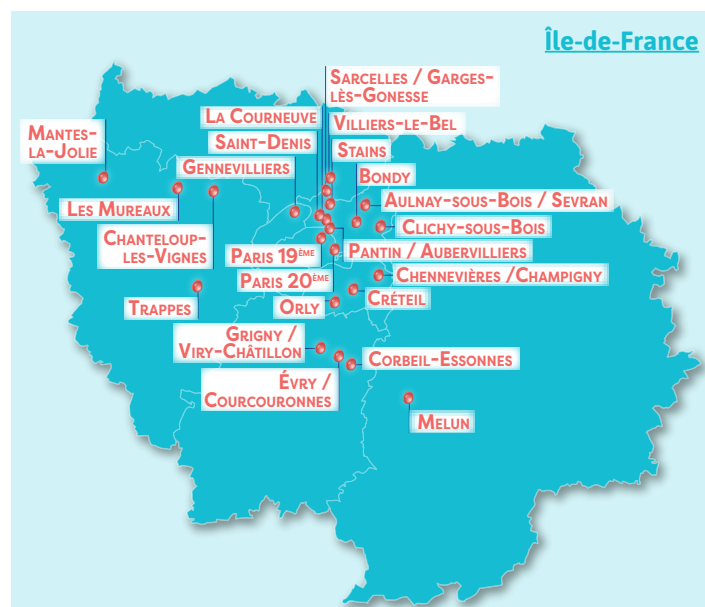
Ce dispositif vise à lutter contre les inégalités de destin et de réussite scolaire, à partir de la rentrée 2019, en mobilisant une « alliance éducative » des acteurs agissant dans le quotidien des enfants et des jeunes, entre 3 et 25 ans : enseignants, parents, éducateurs sportifs, puéricultrices, travailleurs sociaux, médecins...

Objectif : prendre en charge les enfants avant, pendant et après le cadre scolaire, et les accompagner depuis leur plus jeune âge jusqu'à l'insertion professionnelle.

> 80 territoires éligibles au label des Cités éducatives ont été dévoilés, le 2 mai dernier, à Lens (62).

> 100 millions d'euros de crédits sur trois ans, de 2019 à 2021, vont être affectés par le ministère chargé de la Ville et du Logement.

> Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse met à disposition des acteurs locaux une ingénierie renforcée.



mon stage de 3^e

Proposer 30 000 stages de qualité aux élèves de 3^e des quartiers

> 33 000 offres de stages de 3^e de qualité ont été collectées, pour l'année scolaire 2018-2019, et mises à la disposition des collégiens scolarisés en Rep+, grâce à la mobilisation d'acteurs des secteurs publics et privé, via le portail Internet monstagedetroisieme.fr.

> Cette mobilisation sera amplifiée à la rentrée 2019, et l'efficacité du dispositif améliorée grâce à une plateforme revue de collecte et d'offres de stages.



VOIR LE SITE
www.monstagedetroisieme.fr

Augmenter de 3 000 euros sur trois ans, à partir de la rentrée 2018, la prime des 60 000 personnels de l'Éducation nationale exerçant dans les établissements de Rep+.

> L'augmentation sur trois ans de cette prime a été mise en place.

Déployer les Micro-Folies

> Inspiré des Folies du Parc de La Villette, ce projet novateur est porté par le ministère de la Culture et coordonné par La Villette avec une douzaine d'opérateurs nationaux (musée du Louvre, Centre Georges-Pompidou...). Il s'agit d'un kit proposé aux collectivités territoriales afin de favoriser la démocratisation culturelle.

> Ce concept peut s'implanter dans un bâtiment existant ou dans un nouvel équipement. Cet espace se décline autour d'un musée numérique, permettant de découvrir des œuvres virtuellement, d'un espace scénique ouvert à des spectacles vivants et des manifestations culturelles, d'un *FabLab*, d'un café et d'éléments pédagogiques autour des œuvres présentées.

> En avril 2019, 20 Micro-Folies sur les 26 ouvertes en France sont ouvertes dans des communes intégrant un ou plusieurs quartiers prioritaires.





ET AUSSI

- **Abaissier l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans, à compter de la rentrée 2019**
 - > La scolarisation obligatoire dès l'âge de 3 ans, contre 6 ans jusqu'à présent, s'inscrit dans le cadre du projet de loi « Pour une école de la confiance », en cours d'examen par le Parlement.
- **Développer le « Plan mercredi » à partir de la rentrée 2018 et poursuivre le déploiement de « Devoirs faits »**
 - > Les dispositifs « Plan mercredi » et « Devoirs faits » ont été déployés. La médiation à l'école, pour prévenir et gérer les conflits et le harcèlement, va être renforcée.
- **Instaurer un bonus de 1 000 euros par place de crèche créée dans les quartiers**
 - > La Caisse nationale d'allocations familiales s'est engagée à créer 30 000 places de crèche, dont une part significative dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, d'ici 2022.
- > La Cnaf a instauré un bonus handicap, un bonus mixité sociale et un « bonus territoire ». Ce dernier peut atteindre 3 100 euros par place de crèche nouvellement créée dans les quartiers prioritaires, grâce à un complément de 1 000 euros. Il entrera progressivement en vigueur en 2020, mais est lancé, dès cette année, dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.
- **Le plan « Tous musiciens d'orchestre », lancé en mai 2018 par le ministère de la Culture, vise à permettre aux enfants de milieux modestes d'accéder à la pratique musicale, en primaire et au collège, à travers des dispositifs d'éducation musicale collective.**
 - > Pour ce faire, deux structures – Démonstrations et Orchestre à l'école – voient leurs subventions augmenter de 2,6 millions d'euros, au total, pour leur permettre de créer plus de 300 nouvelles formations orchestrales.



LES MESURES

Emploi et insertion professionnelle

Investir plus de 2 milliards d'euros pour la formation vers l'emploi des jeunes sans qualification et des chômeurs de longue durée

> Dans le cadre du plan d'investissement dans les compétences (Pic), 2 milliards d'euros ont été fléchés pour le financement de parcours de formation. Ils bénéficieront à 150 000 jeunes sans qualification et 150 000 chômeurs de longue durée résidant dans les quartiers, d'ici 2022.

> Les dispositifs de « deuxième chance », destinés à l'insertion professionnelle et sociale des jeunes, sont développés dans le cadre du Pic, avec des objectifs précis en nombre de bénéficiaires issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) :

- la Garantie jeunes (objectif actuel : 20 % issus des QPV) ;
- les Écoles de deuxième chance (objectif actuel : 40 % issus des QPV) ;
- les centres Épide (Établissement public d'insertion dans l'emploi) - (objectif pour 2021 : 50 % issus des QPV) ;
- les formations de la Grande École du numérique (objectif actuel : 30 % issus des QPV).

Les pactes régionaux sont signés dans la plupart des régions. L'objectif national de 15 % de bénéficiaires issus des QPV doit être décliné dans

chaque région en fonction des caractéristiques des territoires et pris en compte dans les programmations annuelles des formations.



le Pacte Avec les Quartiers
pour Toutes les Entreprises

> 76 grands groupes sont mobilisés en faveur de l'inclusion dans l'emploi des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Monsieur Julien Denormandie a réuni, le 20 février dernier, ces entreprises impliquées dans cette démarche de responsabilité sociale et territoriale. Un engagement noué à travers le pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises (paQte).

+ VOIR LE SITE
www.paqte.fr



Les emplois francs ont été étendus à de nouveaux territoires et leurs conditions d'attribution assouplies

> Les territoires d'expérimentation des emplois francs ont été considérablement étendus depuis l'arrêté du 22 mars 2019. Ainsi, plus de la moitié des habitants vivant en quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) est désormais éligible aux emplois francs, contre un quart précédemment (soit 740 quartiers couverts contre 194 auparavant). L'extension géographique de cette expérimentation concerne de nouveaux départements répartis sur l'ensemble du territoire national, et notamment l'ensemble des régions Île-de-France et Hauts-de-France, ainsi que les départements et régions d'outre-mer.

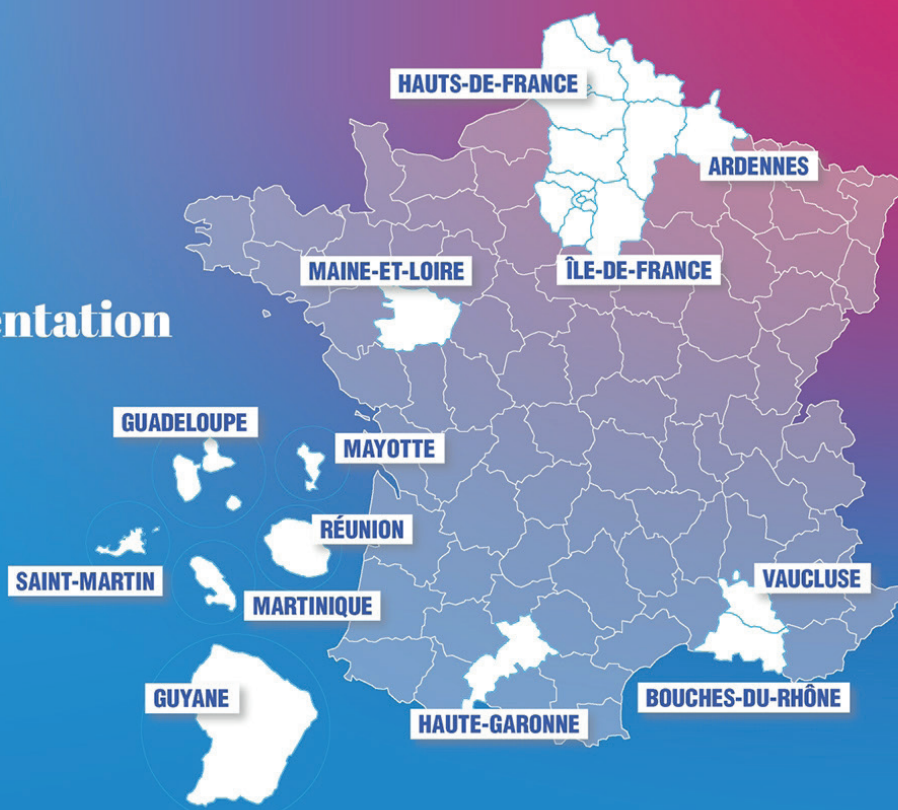
En outre, le décret du 24 avril 2019 a assoupli les conditions d'éligibilité au dispositif et aux modalités d'attribution de l'aide.

> Sur près de **6 700 dossiers d'aide aux entreprises acceptés**, à la fin mai dernier, **80 % portent sur des CDI : 88 % signés avec des entreprises et 12 % avec des associations.**

> Dans un cas sur deux, le bénéficiaire travaille en dehors du quartier où il vit. Les emplois francs accordent une aide fiscale aux entreprises et associations employeuses d'un salarié résident d'un quartier prioritaire, où qu'elles soient implantées.

13 territoires d'expérimentation

soit
740
quartiers
prioritaires



Plan « 100 % inclusion », doté de 40 millions d'euros, pour soutenir les expérimentations pour la formation des moins qualifiés, en particulier dans les territoires en difficulté

> Des appels à projets ont été lancés pour soutenir les expérimentations dans une logique d'essaimage :

- l'appel à projets « Prépa apprentissage », clos le 15 avril 2019 (doté de 150 millions d'euros), cible en priorité les habitants des quartiers prioritaires et des zones de revitalisation rurale ;
- l'appel à projet « 100 % inclusion », ouvert pour une période de douze mois à compter de juin 2018 et doté de 40 millions d'euros en 2018, est susceptible d'atteindre **200 millions d'euros entre 2018 et 2020** ;
- l'appel à projets « Repérer et mobiliser les publics invisibles », lancé en février 2019, concerne spécifiquement le repérage des jeunes NEET (ni étudiant, ni employé, ni stagiaire) et décrocheurs scolaires. **Il est financé à hauteur de 600 millions d'euros sur la durée du Pic.**

Créer des clauses sociales spécifiques dans les chantiers des Jeux olympiques et paralympiques de 2024

> Près de **150 000 emplois directs devraient être créés dans les secteurs directement concernés par les Jeux**, notamment ceux déjà en tension (BTP, sécurité, restauration...).

> La Société de livraison des ouvrages olympiques (Solideo), chargée de la construction des infrastructures, a pris l'engagement de **consacrer 10 % des heures travaillées des futurs marchés à des publics en insertion professionnelle** et de **promouvoir l'accès des TPE-PME à la commande publique** (objectif de 25 % du montant global des marchés).

> **Ces clauses d'insertion sociale et ces marchés bénéficieront aux entreprises et aux habitants des quartiers prioritaires.** Il convient, dès maintenant, de préparer leur formation professionnelle pour créer un vivier de compétences local, avec des niveaux de qualification divers, et répondre ainsi à la demande à venir.



ET AUSSI

Accompagner 100 000 jeunes des quartiers dans leur insertion professionnelle, en mobilisant les Cordées de la réussite, le parrainage et le tutorat

> L'objectif est de passer de 10 000 jeunes des quartiers prioritaires bénéficiaires d'une action de parrainage à 20 000. Et ce, avec l'appui des ministères chargés du Travail et de la Ville et du Logement dans le cadre des contrats de ville, et le soutien aux têtes de réseau spécialisées, notamment l'association Nos quartiers ont des talents, dont l'action vise les jeunes diplômés.

Doubler le nombre d'apprentis issus des quartiers pour le porter à 35 000 jeunes

> Un délégué interministériel au développement de l'apprentissage dans les quartiers prioritaires a été nommé, le 17 septembre 2018, afin de doubler le nombre d'apprentis dans les quartiers.

> Une *task force*, composée avec les ministères concernés (Travail, Éducation nationale...) et les opérateurs (en particulier Pôle emploi), est en cours de lancement pour appuyer sa mission.

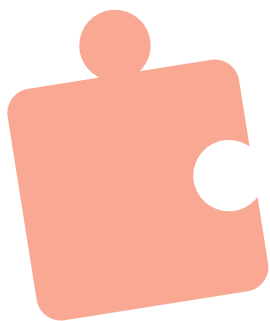
Offrir un accompagnement aux entrepreneurs des quartiers avec BpiFrance

Agir pour l'inclusion économique en soutenant des initiatives territoriales comme le plan 1 000 jeunes en Ile-de-France

> Initié par la préfecture Ile-de-France et le député des Yvelines Didier Baichère, ce plan vise à rapprocher les entreprises, notamment les PME et ETI, et les jeunes des quartiers prioritaires prêts ou proches de l'emploi, qu'ils soient diplômés ou non, mais pouvant faire l'objet de discriminations.

Cette initiative couvre 4 territoires pilotes (Plaine Commune, Grigny, Argenteuil, Saint-Quentin-en-Yvelines) et s'appuie sur des outils innovants – accessibles gratuitement par les entreprises.

Au 10 mai dernier, 1716 jeunes étaient suivis et 665 avaient fait l'objet d'un placement direct ou indirect vers l'emploi.



LES MESURES

Lien social



Créer 1 000 postes d'adultes-relais à partir de 2019

> Le déploiement de 1 000 médiateurs sociaux supplémentaires (adultes-relais) est en cours autour de quatre priorités : la médiation familiale, la jeunesse en risque de rupture, l'occupation de l'espace public la nuit et le week-end et l'animation des conseils citoyens.

Doubler le nombre de postes de coordonnateurs associatifs dans les quartiers dès 2019 (1 520 postes contre 760 en 2018).

> Le déploiement de 750 nouveaux postes de salariés dédiés au développement de projets associatifs (postes du « Fonjep », le Fonds de coopération de la Jeunesse et de l'éducation populaire) a débuté depuis le début de l'année.

Former 20 000 acteurs de terrain par an aux « Valeurs de la République et à la laïcité »

> Plus de 35 000 acteurs de terrain ont déjà été formés et plus de 10 000 personnes ont été sensibilisées au principe de laïcité, en marge de ce plan de formation.

> Les résultats de l'évaluation du dispositif réalisée par Sciences-Po Saint-Germain-en-Laye montrent que :

- 97 % des stagiaires se déclarent satisfaits, voire très satisfaits, de la formation « Valeurs de la République et à la laïcité », dont la qualité pédagogique est reconnue ;
- cette formation contribue à dépassionner les débats et à apaiser les tensions autour du fait religieux en s'appuyant sur le cadre juridique du principe de laïcité ;

- elle amène plus de 50 % des stagiaires à faire évoluer leurs postures ou pratiques professionnelles.



45 millions d'euros sur trois ans pour servir de tremplin à 44 projets associatifs

> Parmi les associations qui interviennent dans les quartiers, certaines ont mis en place des solutions qui ont fait leurs preuves et peuvent être développées dans d'autres territoires fragiles, en lien avec les acteurs locaux et les associations de proximité. L'objectif de l'appel à manifestation #TremplinAsso lancé en début d'année par le Gouvernement est de leur permettre de développer ces solutions à plus grande échelle.

Monsieur Julien Denormandie a annoncé, le 26 avril, 44 associations lauréates. Elles vont bénéficier d'une dotation totale de 45 millions d'euros sur trois ans pour développer leurs projets dans l'Hexagone et en Outre-Mer.



VOIR LE REPORTAGE
www.cget.gouv.fr/actualites/un-tremplin-pour-les-associations-dans-les-quartiers-prioritaires



ET AUSSI

Ouvrir 260 centres sociaux ou espaces de vie sociale d'ici 2022

> 400 projets de centres sociaux ou d'espaces de vie sociale seront créés d'ici 2022, dans le cadre de la stratégie pauvreté : 260 d'entre eux seront situés dans un quartier de la politique de la ville.

Assurer la revalorisation statutaire des travailleurs sociaux

> Le reclassement en catégorie A de

67 000 personnels socio-éducatifs, issus des trois fonctions publiques, a permis une revalorisation effective au 1er janvier 2019.

Agir concrètement pour faire progresser l'égalité femmes-hommes dans les quartiers

> L'année 2020 marquera une première étape dans la mise en œuvre de l'« éga-conditionnalité » des budgets de la politique de la ville.

L'engagement de l'État pour les conseils citoyens

Si on veut fabriquer la ville de demain, avec humanité, il est plus que temps de reconnaître que la parole des habitants est légitime au même titre que celle des décideurs et des techniciens. « Jouer collectif », à égalité et en confiance, apporte plus de gains que de contraintes. Mais cela prend du temps. Le Conseil national des villes (CNV) réaffirme que :

- les Conseils citoyens sont une forme d'expression de participation citoyenne importante qui doit être mieux reconnue, promue et soutenue, afin que les conseillers puissent prendre toute la place qui leur est dévolue par la loi ;
- il convient de ne pas rigidifier le dispositif institutionnel afin que les solutions locales qui ont pu être mises en œuvre pour répondre à des difficultés puissent continuer à vivre et essaimer ;
- la participation citoyenne n'est pas « innée » et ne se décrète pas. Elle nécessite un soutien par une mobilisation continue des habitants susceptibles de participer et un travail d'acculturation réciproque.»

Avis du Conseil national des villes sur les conseils citoyens, avril 2019

ANNONCES

L'engagement de l'État pour les conseils citoyens

1.

Constituer un réseau national d'information des conseils citoyens

Constitution d'une base de données des conseils citoyens permettant la diffusion d'une lettre d'information mensuelle, selon une logique ascendante (valoriser les bonnes pratiques locales) et descendante (donner un maximum d'information sur les politiques publiques).

2.

Poursuivre l'animation de la plateforme d'échanges « conseils citoyens.fr »

La plateforme collaborative « conseils citoyens.fr » portée par la fédération des centres sociaux compte près de 2 000 membres issus de 700 conseils citoyens. Elle sera confortée pour la mise en réseau territoriale des conseils citoyens.

3.

Développer une offre de formation qui soit souple et accessible à tous

Pour participer efficacement à la co-construction des contrats de ville, les conseillers citoyens doivent bénéficier de formations aussi complètes et accessibles que possible. Ce catalogue de formation en ligne sera facilement accessible et destiné à l'auto-formation.

4.

Poursuivre le plan de formation « Renouvellement urbain »

La participation des conseils citoyens à la conception des projets de renouvellement urbain et au suivi de leur mise en œuvre, est un enjeu majeur de la réussite du NPNRU. Le partenariat entre le CGET et l'école du renouvellement urbain est, à ce titre, prolongé de trois années.

5.

Organiser des rencontres territoriales des conseils citoyens

Il est essentiel que les conseils citoyens se rencontrent régulièrement à l'échelle régionale ou départementale en présence des autres acteurs de la politique de la ville. Cela contribue à renforcer les synergies locales et à affirmer la reconnaissance des pouvoirs publics aux conseils citoyens.

6.

Réactiver le comité national de suivi des conseils citoyens

Il sera placé auprès du Conseil national des villes, qui aura la charge de désigner un de ses membres à sa tête. Composé de conseillers citoyens, de délégués du préfet et de partenaires, il vise à permettre des échanges directs avec le ministre de la Ville et du Logement et le CGET.

ANNONCES

L'engagement de l'État pour les conseils citoyens

7.

Assurer une animation de qualité des dynamiques en place

Lorsque plus de trois conseils citoyens d'un même territoire en expriment le besoin, le préfet peut décider d'affecter un adulte-relais pour l'organisation et l'animation de ces conseils. Afin de qualifier et d'outiller les adultes-relais dans leurs missions, un plan de formation national sera déployé par le CGET et confié aux centres de ressources de la politique de la ville.

8.

Inciter les conseils citoyens à porter un fonds de participation des habitants (FPH)

Les conseils citoyens peuvent se constituer porteurs d'un fonds de participation des habitants (FPH) ou le faire porter par une structure associative neutre. Les préfectures valoriseront l'opportunité du recours aux fonds de participation des habitants auprès des conseils citoyens, comme dans les Bouches-du-Rhône où 16 demandes de FPH ont été déposées et validées en 2019.

9.

Rendre systématique la formalisation d'un avis consultatif à chaque étape du contrat de ville

La révision des contrats de ville est l'occasion de réaffirmer la nécessité d'associer les conseils citoyens aux différentes étapes du contrat de ville. Cette ambition peut se concrétiser par une incitation au recueil systématique d'un avis consultatif des conseils citoyens à chaque étape du contrat de ville.

10.

Permettre à chaque conseil citoyen d'émettre un avis sur les enjeux prioritaires qu'ils identifient dans son quartier qui serait adossé obligatoirement à l'appel à projets annuel par contrat de ville

La participation des conseils citoyens aux instances du contrat de ville n'est pas toujours simple, en raison du nombre et des horaires de réunions ; les conseillers citoyens se posent souvent la question de leur place et de leur rôle. Il est proposé qu'ils puissent définir les types de projets prioritaires dans leur quartier (par exemple, des activités de soutien scolaire ou encore des aménagements urbains) et que cet avis soit annexé aux futurs appels à projets.

ANNONCES

L'engagement de l'État pour les associations

EN 2019

+15

millions d'euros pour des actions nationales structurantes

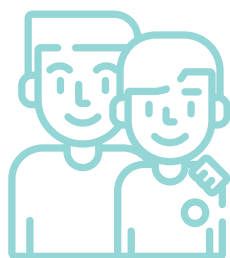
Dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI)



“ Parmi les associations qui interviennent dans les quartiers, certaines ont mis en place des solutions qui ont fait leurs preuves et peuvent être développées dans d'autres territoires fragiles, en lien avec les acteurs locaux et les associations de proximité. L'objectif de l'AMI, c'est de leur permettre de développer ces solutions à plus grande échelle. ”



Julien Denormandie
ministre chargé de la Ville et du Logement



+7

millions d'euros pour **760 nouveaux postes Fonjep**

+ 40 % pour l'aide au poste, qui passe de 5 068 € à 7 164 € par an

+19

millions d'euros pour **1 000 postes d'adultes-relais supplémentaires**



Les engagements de l'État pour les associations de proximité

Le Conseil national des villes tient à réaffirmer l'importance du rôle des associations, piliers de la cohésion sociale au cœur de la société civile, vecteurs de citoyenneté, de solidarité et d'égalité.

Leur diversité, leur ancrage territorial, la souplesse de leur fonctionnement, leur permettent de construire des réponses originales et pertinentes aux enjeux des quartiers prioritaires.

Ce sont des acteurs majeurs de la politique de la ville. Elles sont souvent amenées à compléter, voire anticiper, l'action menée par les services publics dans sa recherche continue de solutions locales ascendantes sur les quartiers prioritaires. (...) Mais elles ont le sentiment de n'être pas suffisamment reconnues pour le travail de lien et de médiation sociale qu'elles fournissent auprès de la population tout au long de l'année, souvent à des horaires et moments atypiques. Dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville (QPV), elles se vivent comme une «digue républicaine»

Avis du CNV d'avril 2018 pour le soutien et le développement des associations de proximité en QPV

ANNONCES

Un soutien aux associations pérennisé et renforcé

200

millions d'euros
mobilisés par an

59

millions d'euros
pour le financement
de **4 000 postes
d'adultes-relais**

19 349 € par poste
et par an

137

millions d'euros
pour le **financement
des actions**

20 000

actions nationales et de proximité
en faveur des habitants

4

millions d'euros
pour le financement
de **760 postes Fonjep**
(Fonds de coopération
de la jeunesse et de
l'éducation populaire)

8 500

associations soutenues
par le ministère de la Ville



Un financement simplifié

La demande de subvention allégée

Dès la campagne 2019, pour les associations ayant déjà bénéficié d'une subvention Politique de ville, les trois pages d'informations sur l'association sont déjà préremplies.

En 2020, les nouveaux demandeurs n'auront plus à saisir les informations lors de la première demande : la demande de financement sera également préremplie et ne nécessitera qu'une mise à jour par le demandeur.

Un financement global du projet associatif

Les petites associations de proximité pourront bénéficier à partir de 2020 d'un financement global de leur fonctionnement.

✓ La demande de financement comportera seulement une description du projet associatif et le budget de l'association.

Des conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO)

Le recours aux CPO sera systématisé lorsque les subventions sont renouvelées au même niveau et pour les mêmes actions depuis plus de trois ans.

-> en particulier pour les petites associations de proximité.

✓ 50 % de CPO prévues au terme des contrats de ville, en 2022 (10 000 CPO).

La justification des subventions simplifiée

Hormis le bilan financier, la justification des subventions pourra prendre toute forme, y compris l'envoi d'un fichier son ou vidéo par exemple.



Une action qui doit s'inscrire dans la durée

Un an après la prise de parole du président de la République, qui a appelé de ses vœux la mobilisation nationale de tous pour les habitants des quartiers, la mise en œuvre des mesures décidées en conseil des ministres le 18 juillet 2018 se traduit par des avancées concrètes dans les territoires.

Cette mobilisation n'a de sens que si elle est partagée avec les élus locaux. C'est l'enjeu de la rénovation des contrats de ville, cadres d'action territoriaux de la politique de la ville. Ces contrats ont été prolongés jusqu'en 2022 afin de les caler sur la durée de la feuille de route gouvernementale.

Dans l'esprit du pacte de Dijon signé par le Premier ministre, l'AdCF et France urbaine, cette rénovation prendra la forme d'un protocole d'engagements renforcés et réciproques dans chaque agglomération en s'appuyant sur trois principes :

Une approche globale de l'action publique car la politique de la ville ne doit pas être l'affaire que des quartiers

Ainsi, chaque intercommunalité devra penser sa politique de peuplement et d'aménagement du territoire à l'échelle de l'agglomération, dans le cadre des orientations fixées par les lois Egalité et citoyenneté et ELAN. Chaque ministère devra intégrer une dimension « quartiers prioritaires »

dans le déploiement de ses politiques. C'est notamment le cas de la stratégie numérique du Gouvernement. Pour développer des tiers lieux structurants, 300 Fabriques des territoires vont voir le jour d'ici 2022 : 50 % seront situées dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Ces espaces de grande taille seront pilotés par des professionnels.

Une différenciation en fonction des territoires, les 1 514 quartiers prioritaires recouvrant des réalités et des besoins différents

Il s'agit de concentrer les efforts et les moyens là où les besoins sont les plus importants.

Cette conviction est en particulier au cœur du dispositif des Cités éducatives. Un travail fin a été réalisé avec les préfets et les recteurs pour identifier 80 territoires cibles. Il s'agit de grands quartiers d'habitat social de plus de 5 000 habitants, présentant des dysfonctionnements urbains importants et avec des enjeux de mixité scolaire. Il a par ailleurs été tenu compte des enjeux d'aménagement du territoire et du volontarisme des élus locaux.

Le label «Cités éducatives» et les moyens supplémentaires affectés par l'État ne seront accordés qu'aux territoires éligibles où les acteurs du territoire proposeront une stratégie ambitieuse et partagée, avec une collectivité cheffe de file. L'ambition



des Cités éducatives n'est pas d'être un dispositif de plus mais l'occasion de mieux coordonner et renforcer les dispositifs existants. L'enjeu est de pouvoir accompagner au mieux chaque parcours éducatif individuel, depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle, dans tous les temps et espaces de vie.

La responsabilisation et l'évaluation des acteurs : les contrats de ville renouvelés devront intégrer les engagements non seulement de l'État, mais aussi des collectivités territoriales et de nombreux autres signataires

L'évaluation est une nécessité absolue pour tirer le meilleur parti des initiatives portées par des acteurs qui ne ménagent pas leurs efforts. Ce qui compte, à la fin, ce sont les résultats pour les habitants. Si le compte n'y est pas, il faut en tirer les conséquences, rectifier, ou privilégier d'autres actions.

C'est le sens des bilans réguliers effectués pour chaque mesure. S'agissant, par exemple, des stages de 3^e, 33 000 stages de qualité pour les élèves de 3^e ont pu être proposés et 8 000 stages ont été effectivement pourvus. Cela représente 1 élève de 3^e des REP+ sur 4 qui a eu un stage de qualité grâce au dispositif mais il faut aller plus loin. Le Gouvernement tirera les enseignements de la pre-

mière campagne pour être prêt pour la prochaine rentrée, en particulier en renforçant encore les liens entre les ministères de la Ville et de l'Éducation nationale et en laissant un plus grand choix au terrain pour choisir les associations qui accompagneront les stages. Il s'agit aussi de bâtir d'autres actions comme l'accès aux stages de la voie professionnelle, avec une expérimentation menée dès l'année prochaine en Haute-Garonne.

Au niveau local, ce travail d'évaluation et de suivi régulier sera attendu de chaque partenaire du contrat de ville.



**Mobilisation nationale pour les habitants
des quartiers | 1 an après**



La Grande Équipe de la réussite républicaine

 <i>Liberté • Égalité • Fraternité</i> RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
MINISTÈRE CHARGÉ DE LA VILLE ET DU LOGEMENT



www.cohesion-territoires.gouv.fr